Commandez Aujourd'hui

La Poudre d'Oeufs POPULAIRE'S

Bons profits - - - Ventes assurées

La COMPAGNIE IMPERIALE Enregistrée

645 Rue St-Valier, - QUEBEC (P.Q.)

Pourquoi Si Bon Pour Les Bébés?

"On me demande souvent pour quelles raisons le Remède de Chamberlain pour la Toux est si bon pour les bébés. Il y en a plusieurs :

Premièrement : Il est absolument sans danger et peut être donné en toute sûreté à l'enfant le plus délicat.

Deuxièmement : Il ne contient ni alcool, ni opium, ni chloroforme, ni morphine, ni aucun autre narcotique.

Troisièmement : Les enfants l'aiment et il n'y a aucune difficulté à le leur faire prendre.

Ne serait-ce que pour ces trois raisons vous ne pourriez trouver de meilleure médecine pour les bébés que

Le Remède de Chamberlain pour la Toux

Mais il y a en plus son efficacité à soulager toux et rhumes, à guérir promptement le croup et à en prévenir les attaques, s'il est pris aussitôt que l'enrouement se déclare."

Au service de votre santé,

"Grand'Maman Chamberlain."

UNE DES NOMBREUSES—

Annonces puissantes et attirantes qui apparaissent régulièrement dans la plupart des meilleurs journaux.

"Grand' Maman Chamberlain" est devenue populaire partout. Tout naturellement, les gens ont appris à demander les Remèdes Chamberlain.

*Obtenez-vous votre part de ces ventes?*

The CHAMBERLAIN MEDICINE Company

TORONTO, (ONT.)


# LES TRIBUNAUX (suite)

Veuve Chas. Beauchesne v. J. Bromley, Montreal, $119.
W. J. Henderson v. H. R. Sears, Montreal, $327.
A. Angregnon v. J. P. A. Carmel, Montreal, $359.
F. H. Turner v. Wm. Jacques Jacot, Montreal, $3,700.
Mrs. Marie Lse. Robidoux v. Royal Bk., Montreal, $1,775.
Royal Bk. v. Arthur Delisle, Westmount, $1,775.
J. P. Dupuis, Ltd. v. Cie Meubles Artistiques et Moulures, Ltd., Montreal, $169.
Mont Royal Realties, Ltd. v. H. A. Woods, Winnipeg, $2,000.

## JUGEMENTS EN COUR DE CIRCUIT —PROVINCE DE QUEBEC.

Geo. Lapointe & Cie v. F. Café, $36.
J. A. Constant v. F.-X. Ledoux, $75.
A. Lefebrve v. T. Girard, $99.
S. Torallo v. succession A. Sautagelo, $73.
S. Choquet v. N. Poupart, $12.
L. J. Lefebvre v. L. Daoust, $10.
Soc. d'administration Générale v. E. Burnick, $29.
Mrs. T. Paren v. A. Granger, $61.
A. F. Brunet v. A. Huot, $17.
A. F. Brunet v. A. Huot, $13.
J. Pepin v. J. Bonin, $18.
O. Chartier v. E. Pelletier, $17.
J. D. Lajeunesse v. L. Denis, $53.
Miss A. Beaudoin v. I. Lavoie, $13.
P. Mathieu v. A. Gibeault, $17.
E. Boire et al v. Chs. Lacaille, $17.
H. B. Lee v. E. Greenberg, $18.
C. Champoux v. W. Gagné, $28.
Juliette Belair v. T. Ethier, $99.
A. Pigeon v. D. M. de Laval, $77.
H. J. Heinz & Co. v. F. D. Stewart, $40.
A. Hebert v. Hector Chaput, $24.
A. Couillard Reg'd. v. Nap. Morin, $17.
W. A. Handfield et al v. Edm. Robert, $20.
J. M. Hainault v. Jos. Grenier, $19.
J. Grenier v. Philias St-Amand, $20.
E. Parrot et al v. E. Tarte, $70.
A. .EBrégent v. H. R. Lyons, $38.
H. Woodin v. M. Israel, $60.
H. Woodin v. M. Israel, $20.
Can. Bread Co., Ltd. v. H. Smith, $11.
Can. Bread Co., Ltd. v. J. MacBurnay, $19.
John Robertson & Son v. J. D. Martineau, $51.
S. Ménard v. A. Brazeau, $60.
Perfect-Knit Mills, Ltd. v. J. J. Hannan, $46.
A. Hurtubise v. G. F. Teed, $46.
Economic Realty, Ltd. v. Jos. Mayer, $37.
A. Taillefer v. I. Daoust, $59.
E. Lajeunesse v. A. Richards, $13.

G. C. Goodfellow v. Lapointe & Pilon, $25.
M. Rafalovitch & Co. v. H. Smalley, $25.
S. Croysdill v. E. Poulin, $39.
A. Rinfret v. Wm. alias J. Murphy, $60.
L. T. Marcil v. J. Ferns, $59.
G. Barber v. H. Mayer, $24.
Int. Harvester Co. v. J. N. Boucher, $56.
W. Drouin & Cie. v. H. H. Learmont, $10.
W. Drouin & Cie. v. M. Couvrette, $30.
N. Clement v. J. Stewart McPhail, $15.
Sears Roebuck & Co. v. H. H. Wagner, $35.
A. Vaillancourt v. A. Gravel, $13.
A. Désilets v. D. Dewars alias Dewer, $18.
J. A. Marceau, Ltd. v. J. H. Leclaire, $61.
J. Bruce Payne, Ltd. v. A. Marier, $31.
S. Eichbaum v. J. A. Bray, $33.
Cohen's, Ltd. v. T. Shields, $39.
Mrs. W. J. Murphy v. Alf. alias F. Laramée, $15.
H. Payette v. J. StéPierre, $32.
A. Wittenberg v. N. Cupmetsky, $10.
E. F. Kennedy v. J. E. Dupuis, $68.
Beaudoin, Ltée. v. C. Labelle, $70.
G. E. Despocas Es-pual v. E. Roy, $16.
J. Coursol v. J. J. Joubert & Cie., Ltée., $31.
W. Mamard v. V. A. Olivier, $43.
Guar. Pure Milk Co. v. A. Leduc, $83.
W. Flynn v. Wm. Chauvin, $94.
Z. Pesant v. J. Rochon, $76.
J.-B. Pelette v. L. Séguin, $27.
P. Bourette v. Wm. Villeneuve, verdun, $12.
Wm. Gray & Sons v. L. Lebrun, Dalhousie Sta., $55.
Hallman Ducoffe & Co. v. H. U. Boland, Quiyon, $67.
A. Bruneau v. A. Alluisie, Montfort, $10.